


DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON


SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
 Maison Communautaire
 36 rue de l'Avenir
 35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 décembre 2017

Le mardi deux mille dix-sept, le mercredi 20 décembre 2017 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 08 décembre 2017, s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. LEBAIN Alexandre a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : BEGUINEL Didier (suppléant), RENAULT Christian, BOURGEAULT Jean-Claude, Derval Patrick, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, RIDARD Maryse, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, CROSLARD Pascal, DELAMARRE Dominique (suppléant), LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, KERGOURLAY Jean-Pierre (suppléant), ROCHE Hervé, CHEVAL Véronique, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, PITRE Remi, ROUAUD Alain, LEGERET Daniel (suppléant), PITRE Roger, BAUDU Gérard, JOUIN Alain.

POUVOIRS : TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MOISDON Franck à BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GARCIA Joël à LERAY Loïc, QUINTIN Annie à DELAMARRE Dominique, REBOUX Pierre-Yves à GAUDICHON Jean-Michel, Céline ROPERT à LEGERET Daniel, LEPRETRE Christian à GARDAN Christine.

ABSENTS : TEILLARD Louis, COTTIER Catherine, MENUET Didier, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LEPRETRE Christian, THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, RAZE Marc, MAHE Yvon, GEFFLOT Bernard.



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	7
- présents	31
- absents	17

17.43: Choix des filières de reprise du verre, des papiers, des plastiques et des gros de magasin

L'ensemble des contrats de reprise des matériaux du Smictom des Pays de Vilaine arrivent à échéance à la fin de l'année 2017. Le Smictom a donc lancé plusieurs consultations pour renégocier les conditions de reprise et de recyclage des différents matériaux issus de la collecte sélective des déchets.

Pour chaque matériau issu du tri des emballages (acier, aluminium, plastiques, verre, papier/cartons non complexés, papier/cartons complexés), la collectivité doit choisir une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées :

- « Reprise Filières » proposée par Eco-Emballages conformément au Cahier des charges et mise en œuvre par les Filières Matériau ;

- « Reprise Fédérations » proposée par les Fédérations conformément au Cahier des charges et mise en œuvre par leurs Adhérents Labellisés ;
- « Reprise Individuelle » organisée directement par la Collectivité et mise en œuvre par le Repreneurs Contractuel choisi.

Il est proposé :

d'opter pour les options de reprise suivantes :

- Reprise « filière » pour le verre ;
- Reprise « fédérations » pour les plastiques, et les gros de magasin.

d'autoriser la Présidente à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises suivantes :

- Verralia pour le verre à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans ;
- Netra pour les plastiques à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an par ordre de service ;
- Paprec pour les Gros de Magasin à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an ;
- Cellulose de la Loire pour les papiers à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an par ordre de service.
- Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'opter pour les options de reprise « filière » pour le verre ; reprise « fédérations » pour les plastiques, et les gros de magasin et autorise la Présidente à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises désignées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN,

